

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-MARC-DES-CARRIÈRES**

Aux Contribuables de la susdite VILLE,

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général/ greffier-trésorier de la susdite municipalité,

QUE:

Le Conseil de la ville tiendra une assemblée extraordinaire, par visioconférence, qui aura lieu le 25 janvier 2022 à 19h00.

- 1-) Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2-) Adoption du budget des prévisions budgétaires pour l'année 2022
- 3-) Période de questions : portera seulement sur le budget
- 4-) Levée de l'assemblée

Les personnes intéressées peuvent transmettre par écrit leurs commentaires ou questions à : info@villemarc.com au plus tard la veille de la séance.

DONNÉ à Saint-Marc-des-Carières, ce 12^e jour de janvier 2022.